



POLITIQUE TARIFAIRE CONCERNANT LES FRAIS D'ADMINISTRATION DE CERTAINS SERVICES SUPPLÉMENTAIRES

Adoptée

Conseil d'administration du 20 avril 2022 – Résolution 20-01-10-22

Direction des études
Service de l'organisation scolaire

SECTION 1 | PRÉAMBULE

La présente politique est adoptée en vertu de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel (L.R.Q., chapitre C-29) et des règlements du gouvernement. Elle vise à assurer le financement de certains services supplémentaires en dehors de la subvention consentie au Cégep de Thetford pour fin d'enseignement. Ce sont des services offerts à titre individuel et dont l'utilisation n'est pas essentielle. Elle vise également à responsabiliser les personnes dans l'utilisation modérée des services.

SECTION 2 | DÉFINITIONS

2.1 A.E.C.

Attestation d'études collégiales

2.2 A.P.I.

Aide pédagogique individuel

2.3 CAPS

Centre d'activités physiques et sportives de la région de l'Amiante

2.4 D.A.I.

Direction des affaires internationales

2.5 D.E.C.

Diplôme d'études collégiales

2.6 D.S.E.T.

Diplôme de spécialisation d'études techniques

2.7 F.A.D.

Formation à distance

2.8 F.N.C.

Formation non créditée

SECTION 3 | LES ÉTUDIANTS CONCERNÉS

3.1 Tout étudiant inscrit au Cégep de Thetford à des cours et qui désire se procurer certains services supplémentaires doit assumer des droits tels que déterminés dans la grille tarifaire de l'article 4.1.

3.2 Toute personne non inscrite au Cégep de Thetford et qui désire se procurer certains services doit assumer des droits tels que déterminés dans la grille tarifaire de l'article 4.1.

SECTION 4 | SERVICES CONCERNÉS ET TARIFICATION

4.1 Les frais d'administration à acquitter par les personnes concernées pour certains services supplémentaires sont de :

Tarification des services supplémentaires	Étudiant inscrit temps plein (DEC-AEC-DSET-FNC)	Étudiant inscrit temps partiel (DEC-AEC-DSET-FNC)	Personne non inscrite au Cégep de Thetford
AFFAIRES ÉTUDIANTES			
Activités socioculturelles*	Danse 400 \$/année ² Design de mode 85 \$/année Improvisation 50 \$/session ² Théâtre 200 \$/année ² Podcast/Comité Technique 50 \$/session		N/A
Activités sportives* (tarification pour l'année) *aucun remboursement si départ volontaire ou non-respect des règles d'éligibilité du RSEQ.	Badminton 400 \$/année Basketball D2 750\$/année Basketball D1 et « Prep school » 950 \$/année ¹ Cheerleading 400 \$/année Cross-country 250 \$/année Football 750 \$/année Golf 400 \$/année Hockey Division 1 : 3 100 \$/année Hockey masculin Division 2 : 2 450 \$/année Hockey féminin Division 2 : 2 375 \$/année Multisport Hockey D2/Football 2000 \$/année Natation 400 \$/année Soccer extérieur ou intérieur masculin et féminin 400 \$/année Soccer intérieur masculin et féminin : 125 \$/année Volleyball 400 \$/année E-Sport Division 1 et 2 : 950 \$/année ¹ E-Sport Division 3 : 150 \$/session Deuxième activité 200 \$ ¹		N/A
Programme Musique-études*	Option interprétation : entre 130 \$ et 450 \$/session selon le forfait choisi Option cours privés : entre 225 \$ et 490 \$/session selon le forfait choisi		N/A
Nouveaux étudiants de l'international			
Transport aéroport-Cégep aux dates fixées par le Cégep (transport de groupe)*	Aéroport de Québec : Gratuit Aéroport de Montréal : Gratuit		N/A
Transport aéroport-Cégep à la date fixée par l'étudiant(e)*	Aéroport de Québec 75 \$ Aéroport de Montréal 150 \$		N/A

¹ L'étudiant qui s'inscrit au hockey, au basketball, au football, au E-sport ou au programme de Musique- études doit en assumer le coût réel. Ces cinq activités ne peuvent être considérées comme une deuxième activité au coût de 200 \$

Tarification des services supplémentaires	Étudiant inscrit temps plein (DEC-AEC-DSET-FNC)	Étudiant inscrit temps partiel (DEC-AEC-DSET-FNC)	Personne non inscrite au Cégep de Thetford
Étudiants de l'international actuellement inscrits			
Transport aéroport-Cégep aux dates fixées par le Cégep (transport de groupe)*	Aéroport de Québec 25 \$ Aéroport de Montréal 50 \$		N/A
Transport aéroport-Cégep à la date fixée par l'étudiant(e)* ²	Aéroport de Québec : 150 \$ Aéroport de Montréal : 300 \$ Covoiturage tarification en annexe		N/A
Tout(e) étudiant(e)			
Transport pour tout besoin ponctuel (autre que aéroport) jugé essentiel à fournir à l'étudiant par le responsable du Cégep*	0,60 \$/km par sortie (aller-retour) (Frais partageables entre les étudiants qui covoiturent selon la capacité du véhicule)		N/A

BIBLIOTHÈQUE	
Document perdu ou qui ne peut pas être remis en circulation	Coût de remplacement du document + 10,50 \$/document pour le traitement et les frais administratifs.
Impression laser (code à la Bibliothèque)	Entre 0,10 \$ et 0,25 \$ la feuille

ORGANISATION SCOLAIRE		
Analyse DEC sans mention	50 \$	
Analyse de dossier (au niveau du cheminement scolaire)	N/A	39 \$
Analyse de dossier pour sanction des études avec changement de régime ³	N/A	25 \$
Attestation de fréquentation scolaire*	10 \$ par session	

² La tarification sera ajustée en fonction du nombre de passagers. Voir l'annexe.

³ Pour un étudiant qui avait entrepris des études dans un régime précédent à celui en vigueur.

Tarification des services supplémentaires	Étudiant inscrit temps plein (DEC-AEC-DSET-FNC)	Étudiant inscrit temps partiel (DEC-AEC-DSET-FNC)	Personne non inscrite au Cégep de Thetford
Authentification d'un document (copie officielle avec sceau du Cégep)	5 \$ par document		
Demande d'équivalence extrascolaire (pour cours collégiaux hors du réseau du MEES) Ex. Formation offerte par la Caisse populaire/Cours de planification financière non donné par le réseau collégial	25 \$		N/A
Demande d'évaluation et d'équivalence pour études faites hors Québec (pour cours collégiaux)	N/A		85 \$ (DEC) 65 \$ (AEC)
Dépôt pour le prêt d'ordinateur pour les programmes Techniques de l'informatique, Technologie du génie électrique et toutes les AEC. Remboursable lors de la remise du portable.	250 \$		N/A
En période d'achalandage, toute demande de document nécessitant une intervention urgente (délai de 24 heures et moins)*	10 \$		
Expédition de documents par un service de messagerie ou par courrier recommandé à la demande de la personne	Minimum 15 \$ si les frais sont supérieurs, c'est le coût réel de l'envoi		
Formulaires ou lettres de tout ordre (aide financière, SAAQ, RRQ, assurances, bourses d'anglais, régime d'épargne études, lettres pour étudiants internationaux, etc.)*	10 \$		
Frais bancaires lors de transfert d'argent de pays à pays	Coût réel de l'institution financière		
Lettre pour employeur (stage ou autre)*	10 \$		
Dépôt pour la puce au Campus de Lotbinière	10 \$		N/A
Pénalité pour la non-utilisation du transport pour suivre des cours ailleurs qu'à son établissement d'origine* 4	10 \$ par transport		N/A
Photocopie d'un document au dossier de l'étudiant	1 \$ par page		
Recours facultatif aux banques informatisées pour les cours d'été	10 \$ payable au SRACQ		
Réémission d'une description de cours ou plan de cours* 5	15 \$ par plan de cours (50 \$ maximum/session)		
Réémission de bulletin	N/A		10 \$ par document
Pénalité pour test d'anglais non complété	10 \$		N/A

⁴ L'étudiant qui a confirmé sa présence au transport gratuit offert par le Cégep pour se rendre à son cours, mais qui ne s'est pas présenté au point de départ.

⁵ **Gratuit** pour l'étudiant désirant s'inscrire au Cégep de Thetford par commandite. L'envoi des documents se fait directement à l'API.

Tarification des services supplémentaires	Étudiant inscrit temps plein (DEC-AEC-DSET-FNC)	Étudiant inscrit temps partiel (DEC-AEC-DSET-FNC)	Personne non inscrite au Cégep de Thetford
Réémission de la carte étudiante ou de l'agenda*	10 \$		N/A
Réémission du diplôme d'attestation d'études collégiales (AEC) ou de l'attestation de formation*	N/A		10 \$
Réexpédition d'un diplôme par un service de messagerie ou par courrier recommandé en raison d'une adresse incorrecte*	Minimum 15 \$ si les frais sont supérieurs, c'est le coût réel de l'envoi		
Réimpression de relevé antérieur (si non disponible à Omnivox) pour fins d'impôt*	25 \$ par relevé (fédéral-provincial)		
Service conseil en immigration (consultante réglementée) à la Fédération des cégeps (DAI)	Selon le tarif de la DAI		N/A

RÉSIDENCES	
Dépôt pour les résidences. Exigé lors de la réservation. Remboursable au départ des résidences, s'il y a lieu.	250 \$
Frais de déménagement	20 \$
Frais de gestion lors d'un suivi pour retard de paiement ou avertissement	20 \$
Frais de ménage supplémentaire lors du départ	25 \$/heure
Frais pour changement de chambre aux résidences sans autorisation	50 \$
Perte de clés ou non-retour de clés des résidences	20 \$
Résidences	Entre 250 \$ et 550 \$ par mois ⁶
Frais pour débarrer la porte de la chambre ou résidence	10 \$

STATIONNEMENT	
Réémission de la vignette de stationnement*	5 \$
Stationnement*	(2022-2023) 0,50 \$ par demi-heure 5 \$ par jour 39 \$ par mois 80 \$ par session 139 \$ par année

⁶ La priorité est pour les étudiants inscrits au Cégep de Thetford. Si des places sont disponibles, elles pourront être comblées par d'autres personnes.

Reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) au Service de la formation continue	
Analyse de dossier et processus pour reconnaissance des acquis et des compétences (RAC)	500 \$ maximum incluant le 50 \$ de l'analyse de dossier
Analyse de plan de cours pour équivalence potentielle en contexte RAC	30 \$ par cours
Reconnaissance d'acquis scolaire (équivalence (EQ), substitution (SU), et remplacement (RP)) en contexte RAC	15 \$ par cours
Reconnaissance des acquis et des compétences (RAC)	90 \$ par cours 180 \$ par stage

Frais processus de sélection pour l'admission à une AEC	
Entrevue de groupe	25 \$
Processus de sélection individuel	25 \$
Test de français	15 \$
Test de mathématiques	15 \$

Frais pour les étudiants inscrits au Service de la formation continue	
Frais de surveillance d'examens	75 \$ par étudiant
Frais pour le cours « Conduite de fourgon »	100 \$ par étudiant
Frais pour examen final en courtage immobilier résidentiel	75 \$ par étudiants

SECTION 5 | MODALITÉS PARTICULIÈRES DE PERCEPTION ET DE REMBOURSEMENT

- 5.1** Les personnes qui utilisent les services couverts par la présente politique en défraient les coûts au moment de l'utilisation du service. Les coûts sont les mêmes que le document demandé soit remis papier ou version électronique.
- 5.2** Le défaut de paiement de ces frais dans les délais prescrits pourrait entraîner l'annulation de l'inscription au Cégep de Thetford à la session suivante.
- 5.3** Les frais d'administration relatifs aux services couverts par la présente politique ne sont pas remboursables.
- 5.4** Des frais de pénalité de 20 \$ pour chèque sans provision seront exigibles à chaque personne concernée.

SECTION 6 | ENTRÉE EN VIGUEUR ET AMENDEMENTS

Toute modification ou abrogation du présent règlement doit être adoptée par le conseil d'administration du Cégep et respecter les dispositions de la Loi.

La présente politique entre en vigueur à compter du 1^{er} juillet suivant l'adoption par le conseil d'administration du Cégep et a préséance sur tout sujet de même nature traité dans tout autre règlement du Cégep de Thetford.

** Ces montants incluent la TPS et la TVQ.*

ANNEXE 1 | TARIFICATION POUR LE COVOITURAGE

Nombre d'étudiants passagers	Montréal	Québec
1	300 \$	150 \$
2	150 \$/étudiant	75 \$/étudiant
3	100 \$/étudiant	50 \$/étudiant
4	75 \$/étudiant	38\$/étudiant
5	120 \$/étudiant	60 \$/étudiant
6	100 \$/étudiant	50\$/étudiant
7	85 \$/étudiant	43\$/étudiant
8	75 \$/étudiant	38\$/étudiant
9	67 \$/étudiant	33\$/étudiant
10	60 \$/étudiant	30\$/étudiant
11	55 \$/étudiant	27\$/étudiant
12 et +	50 \$/étudiant	25\$/étudiant

* Ces montants incluent la TPS et la TVQ.